bulletin d'information municipale

MUNICIPALITÉ SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ

Volume 16, no 1 Février 2014

Le mot du maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

Il me fait plaisir, en ce début d'année, de vous présenter les prévisions budgétaires pour l'année courante et de vous inviter à prendre connaissance de l'ensemble des textes du présent bulletin qui font état des principaux éléments du plan d'action de 2014.

Comme à chaque année, la préparation du budget comporte ses propres exigences et ses particularités. Ainsi le budget 2014 est touché par des éléments imprévisibles qui auront des impacts que nous ne souhaitions évidemment pas.

Quand on fait un budget, il faut d'abord identifier le mieux possible les revenus escomptés, l'objectif étant d'avoir la meilleure idée possible de l'argent sur lequel on peut compter pour rencontrer les dépenses et rendre les services tout en minimisant autant que possible les augmentations de taxes.

D'autre part, on doit identifier les dépenses afin de respecter le cadre financier que le conseil s'est donné et répondre le plus efficacement possible à la planification des activités qui ont été déterminées.

Depuis un bon moment, déjà, les activités et les dépenses qui en découlent sont scrutées à la loupe et sont questionnées. Cet effort a permis, de 2003 à 2013, de maintenir les taux de taxation en deçà du taux d'inflation.

En 2014, compte tenu d'un manque à gagner, il ne sera pas possible de rencontrer cet objectif que s'est fixé le conseil municipal de ne pas augmenter les taxes au-delà de l'inflation sans compromettre des activités qui nous apparaissent importantes à maintenir.

Il faut rappeler que plus de 80 % des dépenses d'une municipalité sont des dépenses dites incompressibles, c'est-à-dire des dépenses sur lesquelles les élus n'ont pas de marge de manœuvre une fois que nous avons décidé de rendre un service.

Par exemple, nous souhaitons maintenir un camp de jour l'été pour nos jeunes. Une fois cette décision prise, des argents doivent être prévus en conséquence et les dépenses deviennent des dépenses incompressibles, comme, entre autres, les salaires des animateurs.

D'autres dépenses dites incompressibles ne découlent pas du choix des élus comme par exemple les coûts d'Hydro-Québec, les quotes-parts à la MRC ou les coûts de la Sûreté du Québec.

Pour le budget 2014, l'augmentation des revenus en provenance de l'évaluation des immeubles représente 50 000 $. Par ailleurs, il y a une perte de revenus de 250 000 $ qui découle de la nouvelle façon de comptabiliser le retour de la taxe de vente (TVQ).

Rappelons les faits. Pour une municipalité, il y a deux sortes de dépenses : des dépenses courantes et des dépenses d'immobilisation. On peut faire le parallèle pour un individu. Nous avons tous un budget pour nos affaires courantes comme l'épicerie, nos vêtements, nos dépenses personnelles, nous avons aussi des dépenses en immobilisation, par exemple l'achat d'une maison ou d'une automobile, qui serait financé par un emprunt.

Une municipalité, comme un individu, paie la TVQ tant sur les dépenses courantes que sur les dépenses financées à long terme.

Depuis un certain nombre d'années, suite à ce qu'on appelle un pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités, ce pacte fiscal prévoyait un retour d'une partie de la TVQ et ce retour de la TVQ pouvait être comptabilisé dans les revenus annuels et permettait de réduire artificiellement les taxes municipales.

Ainsi, par le retour de la TVQ sur les immobilisations, au lieu de réduire le coût des emprunts sur ces dernières, on utilisait cet argent pour l'ajouter aux revenus annuels.

Si on reprend l'exemple d'un individu, c'est comme si pour augmenter son revenu annuel, il utilisait un retour de la TVQ lors de l'achat d'une automobile financé par un emprunt et qu'il faisait cela chaque année pour toute dépense financée à long terme. En faisant cela, au lieu de réduire le coût de son auto, il augmentait ses revenus par le retour de la TVQ et incluait ce montant dans ses revenus annuels pour payer l'épicerie par exemple.

Deux évènements viennent changer cette façon faire. D'une part le pacte fiscal Québec-municipalités se terminait en 2013 et il n'a pas été renouvelé à la demande des grandes villes compte tenu des soubresauts vécus par ces villes.

D'autre part, Québec devait harmoniser la TVQ avec la TPS du gouvernement fédéral.

Dans le cadre du pacte fiscal, la municipalité a reçu en 2012, 251 200 $ en retour de la TVQ qui étaient comptabilisés dans les revenus annuels. De ces 251 200 $, 94 331 $ étaient attribuables aux dépenses courantes et 156 869 $ aux dépenses en immobilisation financées à long terme.

À compter de 2014, ce retour de la TVQ devra être comptabilisé d'une autre façon. Le retour de la TVQ sur les dépenses courantes servira à diminuer le coût des dépenses courantes mais le retour de la TVQ sur les immobilisations faisant l'objet d'un emprunt devra permettre de

réduire le coût de ces dernières. Ce transfert ne pourra plus être porté aux revenus.

Ainsi, même si la municipalité reçoit les mêmes argents du retour de la TVQ, ces transferts annuels permettront d'une part de diminuer les dépenses courantes (94 000 $) et d'autre part diminuer le coût des immobilisations (156 000 $).

Ceci aura évidemment des impacts sur la taxation 2014. Le conseil, avec l'administration, a fait tous les efforts pour les minimiser.

Les revenus

Nous sommes à la troisième et dernière année du rôle triennal d'évaluation. Il n'y aura donc pas de variation sensible des valeurs. Toute augmentation de l'évaluation est donc due à de nouvelles constructions et à des rénovations d'immeubles.

La richesse foncière qui sert à la taxation passe de 601 428 000 $ en 2013 à 617 684 700 $ en 2014, soit une augmentation de 16 256 700 $ (2.7%).

Compte tenu des explications concernant le retour de la TVQ, en argent, nous irons chercher via la taxe foncière générale 3 254 929 $ en 2014 comparativement à 3 044 302 $ en 2013, soit une augmentation de 210 627 $, en hausse de 6.92%. Cette hausse devra se traduire évidemment en une augmentation du compte de taxes à laquelle, malgré nos efforts, nous ne pouvons échapper totalement. Nous allons voir plus loin ce qu'il en est.

La taxe spéciale pour le remboursement des emprunts et du fonds de roulement augmente également en 2014 et rapportera 716 113 $ comparativement à 675 420 $ en 2013, donc une augmentation de 40 693 $ (6 %). Cette augmentation est en lien direct avec une augmentation des dépenses en immobilisation et donc de la dette générale. Pour y faire face, il faut nécessairement augmenter les revenus pour effectuer le remboursement en capital et intérêts.

Par ailleurs, les revenus provenant de la tarification des services vont également augmenter en 2014 mais dans une proportion beaucoup plus réduite, soit de 1 195 444 $ en 2013 à 1 197 678 $ en 2014, soit 2 234 $ ou 0.19%.

En 2014, les services de la SQ augmentent de 25 390 $. La tarification à la porte demeure la même qu'en 2013 mais la taxe spéciale prélevée à l'évaluation augmentera pour combler cet écart.

Pour ce qui est de la tarification à la porte pour les matières résiduelles, elle demeure stable à 140 $. Les coûts de la collecte des matières résiduelles sont bien contrôlés par la RITL et de façon générale les services rendus reçoivent un fort taux de satisfaction.

Les autres revenus de sources locales augmentent légèrement passant de 728 036 $ en 2013 à 733 449 $ en 2014, soit une augmentation de 5 413 $ ou 0.74 %.

Quant aux transferts, ils subissent une baisse importante en 2014, passant de 464 346 $ en 2013 à 285 261 $ en 2014, une baisse de 179 085 $. Ces transferts comprennent notamment la compensation pour les matières recyclables, le retour de la taxe de vente du Québec, le paiement des intérêts sur certains emprunts par Québec (68 382 $), la subvention pour le réseau routier. À elle seule, la perte du retour de la TVQ est de 250 000 $. La perte réelle au chapitre des revenus et des dépenses est de 156 869 $ puisque le retour de la TVQ s'appliquera à l'encontre de nos dépenses courantes.

Globalement, nous anticipons pour 2014 des sources de revenus de l'ordre de 6 362 302 $, une augmentation de 106 281 $ (1.7%).

Les dépenses

Voyons de plus près ce qu'il en est des dépenses.

Au chapitre des salaires et des avantages sociaux, en raison des augmentations prévues à la convention collective et aux ententes avec le personnel cadre et les pompiers, la masse salariale augmente de 59 937 $. De ce montant, il faut toutefois soustraire un montant de 18 634 $ qui représente une affectation du surplus pour un emploi temporaire. L'augmentation de la masse salariale pour les employés permanents est donc de 37 101 $ soit une augmentation de 1.77 %. La masse salariale, rappelons-le, représente le tiers des dépenses dites incompressibles.

La deuxième dépense incompressible d'importance est le service de la dette. Le remboursement de la dette augmente de 40 693 $ en 2014. Les travaux d'amélioration du réseau routier (20 000 $), des travaux de voirie et un lien piétonnier, des travaux aux réseaux d'aqueduc et d'égout (20 000 $) expliquent cette augmentation.

Les coûts de la Sûreté du Québec augmentent à leur tour en 2014 pour un montant de 10 500 $. Il faut aussi ajouter que nous recevons annuellement une ristourne sur les coûts de la SQ qui sera amputée de 20 000 $ en 2014 en vertu d'une entente entre la SQ et la MRC, ce qui signifie un manque à gagner de 30 500 $.

Au chapitre des dépenses dites compressibles, elles diminuent de 46 711 $ (-3.5%). Il faut comprendre ici que nous appliquons les nouvelles règles du retour de la TVQ. Nous appliquons une réduction de nos dépenses de l'ordre de 68 425 $. Ceci signifie que globalement, sans appliquer le retour de la TVQ, nos dépenses compressibles augmentent légèrement, soit un montant de 21 714 $.

Ceci traduit les efforts du conseil et de l'administration pour réduire au strict minimum l'augmentation de nos dépenses.

En 2014, l'administration voit ses dépenses diminuer de 2 310 $, la sécurité publique augmenter de 16 389 $, le transport routier de 13 946 $, l'aménagement, l'urbanisme et le développement une baisse de 4 629 $, l'hygiène du milieu et l'environnement une hausse de 44 773 $, les loisirs et la culture une baisse de 1 420 $, les frais de financement une baisse de 13 648 $ et les frais en santé et bien-être de 890 $.

Globalement, les dépenses augmentent de 52 211 $, augmentation compensée par l'application du transfert de la TVQ selon les nouvelles règles. Ce transfert représente un montant de 94 331 $.

Voyons maintenant comment tout cela se traduit dans la taxation.

En 2014, le taux de la taxe foncière générale passera de 46.76 cents à 49.33 cents du 100 $ d'évaluation pour l'évaluation résiduelle, agricole et six logements et plus, soit une hausse de 2.57 cents (6.5 %). Pour l'évaluation des immeubles non résidentiels et industriels le taux demeure le même, soit 95 cents du 100 $ d'évaluation.

En ce qui a trait aux taxes spéciales et compensations pour remboursement des emprunts et du fonds de roulement, le taux passe de 8.01 cents à 8.31 cents du 100 $ d'évaluation pour toutes les catégories d'immeubles. Ceci représente une augmentation de .30 cent du 100 $ d'évaluation, ce qui reflète le coût des emprunts à la charge de la municipalité.

Globalement, la taxe foncière passe donc de 54.77 cents du 100 $ d'évaluation à 57.64 cents pour les immeubles du premier groupe et de 1.0301 $ du 100 $ d'évaluation pour les immeubles du deuxième groupe (commercial et industriel) à 1.0331 $ du 100 $ d'évaluation, une faible hausse de .30 cent du 100 $ d'évaluation.

Quant à la tarification des services, le tarif fixé à l'aqueduc passe de 135 $ en 2013 à 130 $ en 2014, le tarif de l'usine d'épuration passe de 74 $ à 72.50 $ en 2014 et celui de l'égout sanitaire de 73 $ à 72 $ en 2014.

Par ailleurs, le tarif des ordures demeure inchangé à 140 $ de même que le tarif à la porte pour les services de la Sûreté du Québec. Pour faire face aux coûts supplémentaires de la SQ, la taxe sur l'évaluation passe cependant de 1.23 cent du 100 $ à 1.61 cent du 100 $ d'évaluation, une augmentation de .38 cent du 100 $ d'évaluation.

Comme on le voit, le secteur commercial et industriel est épargné et la hausse subie est due à l'augmentation de la dette qui touche l'ensemble des immeubles.

Ceci traduit la volonté du conseil de favoriser le développement commercial et industriel. Dans cette optique le conseiller André Brisson s'est vu confier une responsabilité particulière et nous souhaitons augmenter nos efforts pour intéresser des investisseurs à s'implanter chez nous.

Comme nous l'avons maintes fois répété, le conseil municipal vise chaque année à réduire au minimum les augmentations de taxes et s'assure que le budget des dépenses soit scruté à la loupe. Cet exercice a été réalisé de façon encore plus serrée pour le budget 2014. N'eût été du manque à gagner dû aux nouvelles règles concernant le retour de la TVQ, nous aurions été en mesure de conserver un taux de taxe sans augmentation sauf en ce qui concerne le .30 cent du service de la dette.

Si on regarde l'évolution du taux de taxe depuis 2009, on se rend compte que le taux est tout de même relativement stable malgré tout. En 2009, le nouveau rôle d'évaluation avait subi une hausse très importante. Pour refléter ceci, le taux de taxe foncière résiduelle avait été ajusté de 93 cents du 100 % d'évaluation en 2008 à 49 cents du 100 $ d'évaluation en 2009.

En 2010, le taux avait subi une légère hausse passant de 49 cents à 49.46 cents du 100 $ d'évaluation. En 2011, aucune augmentation malgré un taux d'inflation de plus de 2%. En 2012, dépôt d'un nouveau rôle, le taux est ajusté à la baisse pour refléter les nouvelles valeurs passant de 49.46 cents à 47.31 cents du 100 % d'évaluation. En 2013, grâce à des entrées d'argent supplémentaires provenant notamment d'une hausse importante du retour de la TVQ, le taux de taxe avait été réduit de .55 cent du 100 $ d'évaluation malgré encore une fois un taux d'inflation avoisinant 2%.

En 2014, pour tenir compte des nouvelles règles s'appliquant au retour de la TVQ, nous devons ajuster le taux par une augmentation de 2.57 cents. En effet, le manque à gagner dans nos revenus se situe à 156 869 $, ce qui représente 2.7 cents du 100 $ d'évaluation.

Enfin, pour effectuer certaines dépenses non récurrentes, le conseil affecte une partie du surplus libre. Ces sommes sont prévues au budget mais elles ne seront pas taxées puisque nous affectons du surplus. En 2014, c'est un montant de 146 703 $ qui est ainsi porté au budget.

En conclusion, nous nous situons en 2014 encore sous le taux de taxation de l'année 2010.

Je vous invite à lire les textes de chacun des conseillers qui vous résument les réalisations de l'année 2013 et qui vous donnent un aperçu des projets de l'année 2014.

En mon nom et au nom de tous les membres du conseil municipal, je vous souhaite une belle année 2014.

Le maire, Pierre Poirier

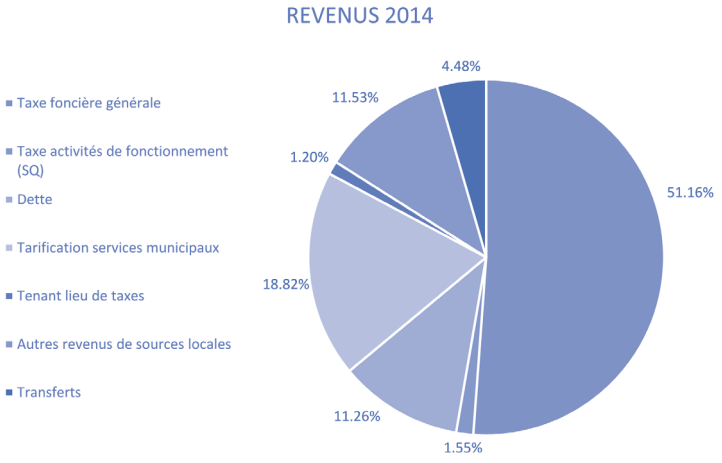

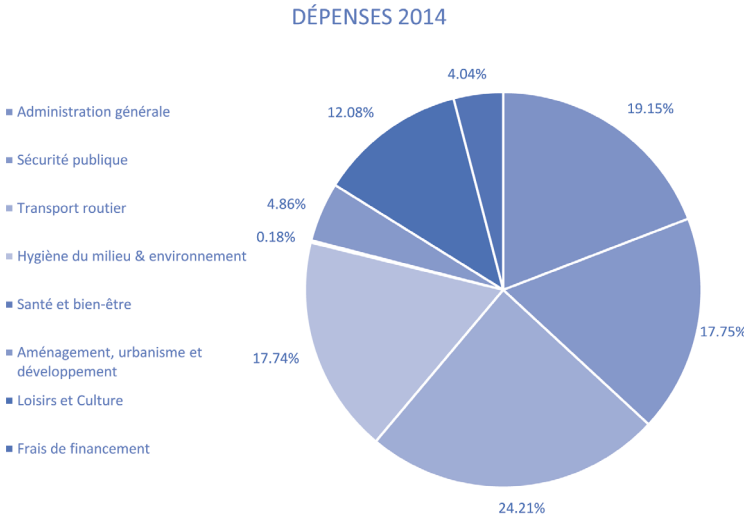

Michel Bédard

CONSEILLER RESPONSABLE

ÉGOUT, AQUEDUC,
PROTECTION INCENDIE

Comme vous le savez sans doute, suite à l'élection de novembre dernier, un remaniement des responsabilités politiques des élus a été réalisé. C'est ainsi qu'on m'a confié, en plus des services d'égout et d'aqueduc, le service de protection incendie.

Au cours de l'année 2014, les pompiers du service de sécurité incendie poursuivront leurs visites de prévention auprès des résidents du secteur Lac-Carré dans un premier temps, puis du secteur Saint-Faustin. Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous êtes invités à les accueillir et à collaborer à leur intervention qui vise, rappelons-le, à s'assurer que vous êtes bien protégés et à recueillir le maximum de données sur votre résidence afin de faciliter leur travail en cas d'incendie. Vous les en remercierez le jour où vous en aurez besoin !

Également, un préventionniste finalisera les plans d'intervention sur les bâtiments à risques élevés et très élevés.

Comme la prévention est la meilleure des solutions, je vous invite à respecter les quelques conseils de sécurité qui suivent, afin d'éviter d'avoir à faire appel au service incendie.

- Éviter les rallonges électriques et la surcharge de vos prises électriques
- Changer les piles de vos avertisseurs de fumée deux fois par année
- Changer les avertisseurs de fumée après dix ans d'usage (voir la date sur avertisseur)
- Posséder un détecteur de monoxyde de carbone si vous utilisez un système de chauffage autre qu'électrique (bois-mazout-propane)
- Avoir un extincteur incendie à portée de mains
- Dégager régulièrement les sorties d'urgence, autant les fenêtres du sous-sol que les portes
- Faire effectuer un bon ramonage de votre foyer au bois avant et pendant l'hiver.

Votre vie est importante pour nous, voyez-y!

BILAN DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT 2013

L'année 2013 a été bien remplie en ce qui a trait aux travaux sur les infrastructures municipales. En effet, vous avez pu constater l'ampleur du chantier, tout au long de l'été, sur la rue Principale dans le secteur Lac-Carré. Je vous rappelle que les travaux visaient tout d'abord le

remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout. Nous en avons profité pour réaliser des travaux de voirie, trottoirs, lien piétonnier etc.

Malgré un dépassement du délai initialement prévu pour la réalisation des travaux d'environ huit semaines, ceux-ci se soldent par une économie de coût de l'ordre de 35 000$ par rapport au montant initial du contrat octroyé.

Les travaux réalisés par la Municipalité se sont déroulés de la mi-mai à la fin août. Par la suite, le Ministère des Transports prenait le relais avec des travaux de drainage et d'asphaltage de la fin septembre à la mi-novembre. Il faut noter que l'échéancier du Ministère n'a pas été différé à cause du retard dans la réalisation des travaux sous la responsabilité de la municipalité, mais plutôt à cause de différents facteurs hors de notre contrôle.

Ainsi, le Ministère procédera au printemps à l'achèvement des travaux de pavage de la rue Principale entre la rue des Horizons et la rue de la Gare, au marquage routier, à la mise en fonction du feu jaune clignotant à l'intersection de la rue de la Culture et aux travaux d'aménagement paysager. Nous procéderons par la suite à l'installation des bollards de protection qui délimiteront l'allée piétonnière pour la sécurité des usagers, et ce du Domaine Lachaine jusqu'à la rue Saint-Faustin.

PLAN D'ACTION 2014

Au cours du printemps 2014, ce sont les citoyens de la rue du Paysan qui verront une partie de leur conduite d'aqueduc remplacée. Ces travaux d'une longueur d'environ 200 mètres auront lieu en mai ou juin et permettront de remplacer une vieille canalisation de deux pouces de diamètre en acier galvanisé par une conduite de six pouces en plastique.

En ce qui a trait aux années à venir, nous sommes dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle entente entre les gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du programme de retour sur la taxe d'accise sur l'essence qui déterminera le montant alloué à la municipalité pour des futurs travaux d'infrastructures.

La construction d'un réservoir d'équilibre gravitaire est prévue dans notre plan directeur des infrastructures. Ainsi, les subventions disponibles dans le cadre de ce programme permettront sa réalisation, nous l'espérons, d'ici les cinq prochaines années.

Paul Edmond Ouellet

CONSEILLER RESPONSABLE

TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE
SIGNALISATION, ÉCLAIRAGE

NOUS INVESTISSONS DANS NOTRE RÉSEAU ROUTIER

La réfection et l'amélioration de notre réseau routier font partie des grandes priorités du conseil municipal et je suis fier de la responsabilité qui m'est à nouveau confiée de poursuivre la réalisation du programme d'amélioration du réseau routier mis sur pied en 2005.

Au cours de l'année 2013, nous avons investi plus de 400 000 $ sur des tronçons du chemin du Lac-Nantel Sud, de la rue Principale (intersection rue de la Pisciculture), de la rue Saint-Faustin (intersection rue de la Pisciculture), de la rue du Harfang-des-Neiges, du chemin des Lacs, du chemin du Lac-Caribou ainsi qu'à une réparation d'urgence rendue nécessaire suite à la rupture d'un barrage de castors sur le chemin des Malards. Nous avons de plus profité de la réalisation des travaux de remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc dans le secteur Lac-Carré pour prolonger le trottoir jusqu'au Domaine Lachaine et poursuivre avec une allée piétonnière qui sera finalisée en début de saison estivale. Des améliorations ont également été réalisées à l'intersection de la rue Principale et du parc linéaire. C'est au printemps que vous serez en mesure de profiter de ces nouvelles infrastructures qui rehausseront la sécurité des piétons.

UN PLAN POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES

Le comité des travaux publics a procédé, comme chaque année, à l'analyse de l'état du réseau routier afin de planifier les travaux d'amélioration requis. Parmi les 110 kilomètres de chemins qui sillonnent

le territoire, nous avons retenu les secteurs que nous jugeons prioritaires compte tenu de différents facteurs d'analyse, dont le niveau de détérioration et l'achalandage. Au total, près de 6 kilomètres nécessiteront des travaux, que ce soit du reprofilage de fossés, du rechargement granulaire, des travaux de pulvérisation ou du pavage.

J'ai donc le plaisir de vous annoncer les travaux que nous souhaitons réaliser au cours des quatre prochaines années dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier. En 2014, ce sont les chemins suivants qui retiendront notre attention : le chemin des Lacs à partir du chemin du Lac-du-Raquetteur en direction de Sainte-Agathe-des-Monts sur une longueur d'environ 900 mètres et la rue Dufour sur une longueur d'environ 500 mètres.

Au cours des trois années subséquentes, les chemins suivants ont été retenus : le chemin du Lac-Sauvage sur une longueur de 600 mètres à partir du chemin de la Sauvagine, le chemin des Lupins sur une longueur de 500 mètres ainsi que deux tronçons du chemin du Lac-Colibri totalisant 2 200 mètres. L'ordre de réalisation sera toutefois déterminé au début de chaque année.

RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DES VÉHICULES

Au cours de l'année 2013, une analyse de la flotte des véhicules municipaux a été réalisée et un calendrier de remplacement de l'ensemble du matériel roulant couvrant les vingt prochaines années a été confectionné. Cet outil, qui sera révisé annuellement, nous permettra de planifier les dépenses en immobilisations à réaliser année après année.

Ainsi, en 2014, un camion six roues datant de 1995 et servant entre autres au déneigement sera remplacé par une camionnette 4 x 4 équipée pour le déneigement et le sablage. De plus, au cours de l'hiver, nous ferons l'essai d'un souffleur installé sur une de nos rétrocaveuses et qui servira à faire le ramassage de la neige et nous nous préparerons en vue du remplacement du tracteur utilisé pour l'entretien des trottoirs.

Alain Lauzon

CONSEILLER RESPONSABLE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NOUS TIENT TOUJOURS AUSSI OCCUPÉS

Deux mille treize fut une année bien chargée pour le service de l'urbanisme et de l'environnement. Outre la question du développement et des améliorations au secteur Lac-Carré, ce sont les projets en environnement qui ont retenu l'attention.

Tout d'abord, une nouvelle activité a vu le jour : le grand nettoyage qui s'est tenu le 1er juin. À cette occasion, plusieurs chemins, ruisseaux et sentiers du secteur Lac-Carré ont été nettoyés. J'espère que vous serez des nôtres le 7 juin prochain alors que ce sera au tour du secteur Saint-Faustin et du ruisseau de la Pisciculture de recevoir la visite des bénévoles aux dossards orangés.

Cette année, dans le cadre du programme de protection des lacs mis sur pied en 2006, les intervenants en environnement ont sillonné les lacs à l'aide d'une embarcation, afin de visiter un nombre record de rives au cours de l'été 2013. Le but de cet exercice est de s'assurer du respect de la réglementation et de la protection de cette richesse que constituent nos lacs. Un rapport complet sur l'état d'eutrophisation de nos lacs a été publié. Il s'agit d'un document synthèse d'importance sur lequel les employés de la Municipalité œuvrent depuis plusieurs mois. Ainsi, vingt-quatre lacs ayant fait l'objet d'études et d'analyses au fil des années y sont répertoriés. Les actions réalisées, les méthodes utilisées, les résultats obtenus, l'état trophique actuel, ainsi que les recommandations à suivre pour préserver et améliorer la qualité de l'eau ne sont que quelques-unes des informations que renferme cet imposant rapport. Il est disponible sur le site internet municipal.

ENVIRONNEMENT SIGNIFIE ÉGALEMENT TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ces mêmes intervenants ont également pris part à la première édition de la patrouille verte de la MRC des Laurentides. En effet, au cours de l'été, les résidents ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de recyclage et d'utilisation des bacs. L'expérience devrait se poursuivre en 2014.

J'en profite pour vous rappeler de ne pas oublier de ranger correctement vos bacs après les collectes. Lorsqu'ils sont laissés sur la chaussée, ils sont nuisibles à la circulation et à l'entretien en plus de constituer une nuisance visuelle. Sur votre propriété, ceux-ci peuvent sûrement être dissimulés, collaborant ainsi à la mise en valeur de votre propriété.

La protection de l'environnement passe également par les différents acteurs municipaux qui sont encouragés à donner l'exemple. Ainsi, depuis quelques années, les opérations de l'administration municipale se font à l'intérieur d'un programme de Recyc-Québec nommé « Ici on recycle ». Ce programme de reconnaissance vise à inciter les organismes participants à atteindre les objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles en mettant de l'avant des mesures de réduction, de réemploi, de récupération et de valorisation (3RV) des matières. La Municipalité a déjà atteint deux niveaux sur les trois que comporte le programme. Au cours de l'année 2014, nous espérons atteindre le niveau trois, soit le niveau « Performance ». Pour ce faire, la Municipalité se doit, dans ses opérations administratives, de revaloriser 80 % de ses rebuts, par le réemploi, le recyclage ou le compostage.

Dans un autre ordre d'idées, un plan de réduction des gaz à effet de serre a également été adopté par le conseil municipal. Cette stratégie, établie jusqu'en 2017, vise à réduire l'impact écologique des opérations municipales. Pour y arriver, cinq grandes catégories sont visées, la réduction de l'utilisation du gaz propane, la mise à niveau de l'éclairage public, les améliorations de la performance de la flotte de véhicules, le traitement des matières résiduelles, ainsi que la gestion des transports. Il s'agit d'une combinaison de petits gestes visant l'atteinte d'un grand objectif.

Finalement, le règlement concernant les nuisances a été entièrement révisé. Des éléments tels que les rebuts, le bruit, ainsi que les nuisances sur la place publique ont été modifiés afin de s'adapter à notre réalité en constante évolution et nous assurer un environnement de qualité.

Je vous invite donc, en ce début d'année, à évaluer vous aussi les impacts de vos habitudes sur votre environnement et à améliorer vos pratiques, tant sur les questions de recyclage ou de compostage que sur les conséquences de l'émission des gaz à effet de serre. Ensemble, nous préserverons notre Municipalité « verte et saine ».

Lise Lalonde

CONSEILLÈRE RESPONSABLE

BÂTIMENTS ET TERRAINS,
SUBVENTIONS, FAMILLE ET AÎNÉS
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
ET ACCÈS LOGIS

Suite au remaniement des responsabilités politiques des élus en novembre dernier, les bâtiments et terrains municipaux, la recherche de subventions de même que la famille et les aînés seront mes principales responsabilités. C'est avec enthousiasme que j'entreprends cette nouvelle année qui sera remplie de nombreux défis.

LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Tout d'abord, un bilan des réalisations au niveau des bâtiments est nécessaire avant de bien amorcer le nouveau mandat qui m'est confié. L'année 2013 fut relativement tranquille en ce qui a trait aux bâtiments. Nous avons tout de même réalisé certains travaux visant l'entretien et le maintien en bonne condition de nos immeubles : teinture des poutres de bois de la tourelle de la caserne et des corniches du Chalet de la mairie, teinture complète du bâtiment de la Station de pompage située sur la rue de la Pisciculture (à l'intersection de la rue de la Vallée), réparation de la toiture métallique de la Maison des Arts, réparation de la marquise et installation de gouttières à l'entrée de la Bibliothèque du Lac et, finalement, construction de l'escalier extérieur reliant les deux stationnements de la salle Bellevue.

Notre service des travaux publics a débuté la planification des travaux qui seront réalisés sur nos bâtiments au cours de cette année. Ainsi, je peux déjà vous informer que la teinture des bâtiments de l'usine d'eau potable et du tennis ainsi que la peinture de la toiture métallique de la Maison des Arts seront réalisées. Nous verrons également durant l'hiver à l'aménagement d'un comptoir pour la perception des taxes à l'hôtel de ville afin d'accélérer et d'améliorer notre service à la clientèle en période de pointe.

ATELIERS MUNICIPAUX ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Comme vous avez pu le lire dans les journaux locaux en décembre dernier, nous travaillons sur un projet de construction d'ateliers municipaux et d'agrandissement de l'hôtel de ville. A cet effet, le conseil municipal a mandaté certains professionnels, architecte et ingénieurs notamment, pour l'établissement de plans préliminaires en vue de la présentation, dès la fin février, d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités. Si notre projet est retenu, l'aide financière pourrait couvrir entre 50 et 75% des coûts. Il s'agit d'un projet d'envergure rendu nécessaire entre autres par la vétusté de l'entrepôt situé derrière le garage municipal.

DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Dans un tout autre ordre d'idées, le conseil municipal a choisi d'entreprendre une démarche pour se faire reconnaître à titre de Municipalité amie des aînés (MADA). En tant que responsable de la famille et des aînés, je me suis vu confier la responsabilité de cette démarche qui s'échelonnera sur plusieurs mois. Une municipalité amie des aînés est une municipalité qui s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté dans le but de mettre un frein à l'âgisme, d'adapter ses politiques, ses services et ses structures et d'agir de façon globale et intégrée en favorisant la participation des aînés.

Une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche sera par ailleurs présentée au Ministère de la Santé et des services sociaux du Québec.

Jean Simon Levert

CONSEILLER RESPONSABLE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ARTS
BIBLIOTHÈQUE
PARCS, SENTIERS ET ESPACES VERTS

Tout d'abord, j'aimerais dire combien il me fait plaisir de représenter les citoyens de Saint-Faustin-Lac-Carré en matière de sports, de loisirs et de culture. Ce mandat m'a été confié suite à mon élection au poste de conseiller du district numéro 5 en novembre dernier et représente un nouveau défi qu'il me fait plaisir de relever.

UN BILAN TOUJOURS DES PLUS POSITIFS

J'ai déjà pu constater que le service des sports, des loisirs et de la culture est un département qui fonctionne bien et qui est bien rodé. Nous le voyons en tant que citoyen et nous le vivons lors des événements et des activités: la municipalité représente un chef de file en la matière et se compare avantageusement aux municipalités environnantes, même les plus populeuses.

Encore en 2013, le bilan est positif. En plus des activités régulières, des services et du soutien offerts aux groupes communautaires, de nouvelles activités ont été ajoutées, que ce soit le déjeuner du maire au profit de Centraide ou la semaine « Culture en fête », sans compter la réalisation du projet d'éclairage festif de nos lieux publics pour la période hivernale.

À l'heure actuelle nous pouvons déjà annoncer que la municipalité a adhéré au programme 0-5-30 (0 tabac – 5 fruits et légumes par jour – 30 minutes d'activité par jour). Les membres du comité consultatif sur les sports et les loisirs (CCSL) ont été mandatés pour proposer et mettre en place des actions visant à soutenir l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.

De plus, une entente a été conclue avec la maison des jeunes afin que celle-ci maintienne la présence d'un travailleur de rue sur le site de la gare pour toute la période estivale. De cette façon nous souhaitons canaliser la présence des jeunes de façon positive.

UNE RÉTROSPECTIVE ET UN PLAN D'ACTION POUR LES SPORTS, LES LOISIRS ET LA CULTURE

Un bilan positif est encourageant, mais ça n'empêche pas une rétrospective des actions posées. En 2014, le service s'est donné le mandat de faire une récapitulation des cinq dernières années en révisant tous les aspects de ses champs d'activité dans l'objectif d'élaborer un plan d'action triennal.

Dans cette optique, je vous encourage fortement à transmettre vos commentaires sur toutes questions relatives aux sports, aux loisirs et à la culture. De toute évidence, vous êtes un point de départ indispensable à cette démarche.

J'en profite pour vous souhaiter une année 2014 remplie d'activités et j'espère vous rencontrer lors de nos événements.

André Brisson

CONSEILLER RESPONSABLE

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET RÉGIONAL
TOURISME ET PROMOTION
PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
LIEN AVEC LE CITOYEN, BULLETIN MUNICIPAL

DÉVELOPPEMENT, TOURISME ET PROMOTION : UN NOUVEAU MANDAT

Le conseil municipal s'est donné le mandat pour les prochaines années de prioriser le développement de la Municipalité. C'est avec plaisir que j'ai accepté les responsabilités du développement social, régional et touristique ainsi que la promotion de la Municipalité, en plus du lien avec le citoyen et du site internet. Je suis conscient qu'il s'agit d'un mandat large dont j'espère m'acquitter fièrement.

Le développement municipal englobe plusieurs volets, le principal étant le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Lac-Carré dont l'élaboration a débuté en 2013. Vous avez déjà constaté plusieurs réalisations au cours de la dernière année dans ce secteur et de nouveaux projets sont en cours d'élaboration pour 2014. Je tiens toutefois à vous rassurer, les réalisations à venir n'ont rien de l'ampleur des travaux réalisés l'été dernier. Toutefois, il s'agira d'interventions structurantes, démontrant que le secteur Lac-Carré est un milieu de vie vivant, authentique et propice au développement.

Afin d'arrimer notre réglementation à la vision qu'on souhaite se donner, le Plan d'urbanisme de la Municipalité, qui est à la base du développement municipal, sera prochainement modifié pour inclure le Programme particulier d'urbanisme du secteur Lac-Carré. J'invite les citoyens de l'ensemble de la Municipalité à prendre connaissance de ce document qui guidera l'avenir de notre village. Il sera disponible sur le site internet de la municipalité dès son adoption.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT : UNE VISION EN ÉVOLUTION

Le développement de la Municipalité passe par le maintien ainsi que l'ajout de services de qualité. C'est pourquoi nous travaillons présentement à la mise sur pied d'un comité de développement et à l'élaboration d'un plan stratégique de développement afin de positionner la Municipalité comme pôle stratégique dans la région et d'assurer l'intégration harmonieuse de notre développement.

Depuis mai 2013, Monsieur Marc-Oliver Deschamps s'est greffé à l'équipe municipale à titre de chargé de projet en développement. Son rôle consiste à faire progresser les dossiers de promotion et de développement, de faciliter l'intégration des activités commerciales et de mettre en forme les différentes stratégies de la Municipalité en lien avec nos différents partenaires. Sous la supervision de la direction du service de l'urbanisme et de l'environnement, le chargé de projet collabore avec tous les intervenants à la mise en place de nouvelles initiatives, avec comme objectif de maximiser les retombées de chaque projet. Il a d'ailleurs contribué au projet d'éclairage festif que vous avez pu admirer cet hiver et travaille présentement sur les projets de développement que j'ai mentionnés précédemment.

Assurer un avenir prospère pour la Municipalité, concilier l'environnement, l'économie et l'aspect social au meilleur de notre capacité, voilà le défi que nous envisageons de relever. Je vous invite à vous renseigner sur nos démarches et à participer aux événements qui auront lieu, car, ce que nous espérons, c'est de créer des retombés positives pour l'ensemble de nos concitoyens.

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la redynamisation du secteur Lac-Carré

Le programme particulier d'urbanisme du secteur Lac-Carré qui sera inclus au Plan d'urbanisme, vise la redynamisation du noyau villageois et passe par la valorisation de l'architecture propre au secteur, à son entretien et à sa mise en valeur. Le programme identifie les interventions pertinentes à réaliser au cours des prochaines années en regard de l'urbanisme, de la gestion des infrastructures et du développement de la communauté.

Le projet cible un secteur particulier du noyau villageois de Lac-Carré afin de regrouper les interventions et maximiser les retombées. Il comprend les propriétés adjacentes à la rue Principale, entre les rues du Domaine-Lachaine au sud et Deschambault au nord, une partie de la rue du Moulin, la rue de la Gare et la rue de la Plage.

Par une série d'actions isolées mais coordonnées, la Municipalité souhaite développer un milieu villageois chaleureux et accueillant pour les citoyens et visiteurs et caractérisé par l'accessibilité aux logements, la mise sur pied et la consolidation de différents commerces et d'entreprises, la création d'emplois, la protection et la mise en valeur du lac et des milieux humides et naturels, l'animation communautaire.

Le programme comprend quatre grandes orientations générales, visant à faire du noyau villageois de Lac-Carré :

- un milieu de vie chaleureux et invitant.
- un milieu de vie sécuritaire et convivial pour l'ensemble usagers des voies de circulation.
- un milieu de vie où l'activité économique et le développement social sont dynamiques.
- une destination touristique prisée

Les interventions sont exprimées par des textes, des plans ainsi que des représentations visuelles.

Le programme établit également une chronologie des actions à effectuer sans toutefois définir un calendrier précis de réalisation.

Le projet de modification n'entraîne pas l'obligation de modifier la règlementation d'urbanisme, mais des ajustements progressifs sont prévus, notamment au niveau du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur concerné.

Société d'Histoire de la Repousse

Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur

LES MÉTHODISTES À SAINT-FAUSTIN CIMETIÈRE ET CHAPELLE

Par Chantale Cantin

Saviez-vous qu'il existe à Saint-Faustin-Lac-Carré un cimetière méthodiste? Découvert au hasard d'une promenade, j'ai voulu connaître cette partie de l'histoire de notre municipalité. Celle de ce cimetière est, par le fait même, liée à celle de l'Église méthodiste française qui commença à s'implanter au cours des années 1880, à Saint-Jovite et à Saint-Faustin.

Quelles sont les raisons qui firent qu'une quinzaine de familles décidèrent de quitter le giron de l'Église catholique de Saint-Faustin pour rejoindre celui de l'Église méthodiste ?

Deux faits semblent être à l'origine de cette dissidence. Le premier est l'arrivée d'un nouveau pasteur, l'abbé Brisebois, qui, devant l'abus de boissons alcoolisées et les nombreuses veillées où les danses étaient en vogue, devint le porte-parole de la vertu, créant ainsi du mécontentement chez plusieurs paroissiens. Le deuxième a pour origine la vente des bancs, à Pâques de 1887. La coutume voulait que, sous l'égide du Curé Brisebois, un banc soit donné à celui qui faisait la criée. Or, un nouveau paroissien en provenance de Sainte-Adèle demanda la faveur de faire cette criée. Monsieur le Curé lui refusa ce privilège. Mécontent, il ne retourne plus à l'église et « Ses cris d'alarme trouvèrent des cœurs assez compatissants pour faire cause commune». C'est ainsi que quelques jours plus tard, Saint-Faustin compta deux Églises.

Une chapelle fut érigée près du cimetière, dans le 6e rang, à la limite de Saint-Faustin et Saint-Jovite. Des mariages, des baptêmes et des funérailles y furent célébrés. Quant au cimetière, présentement à l'abandon et presque invisible pour les passants, il abrite quelques pierres tombales encore lisibles, nous permettant de situer la dernière inhumation en 1973.

La Société d'histoire de la Repousse aimerait compléter ce pan de notre histoire et a besoin de votre aide. Si vous avez des photos, des informations ou des documents concernant ce sujet, nous apprécierions beaucoup que vous nous en fassiez part. Il suffit de nous faire parvenir un courriel à l'adresse suivante : larepousse @hotmail.ca. L'histoire se dévoilant petit bout par petit bout, le moindre souvenir est important et vient enrichir notre mémoire collective.

Sources : Mémoires paroissiaux de Saint-Faustin
Registre de l'état civil
Des loups dans la bergerie
Archives de l'Église unie du Canada

LES BÂTISSEURS DE LA MUNICIPALITÉ MIS À L'HONNEUR

Pour sa deuxième édition de la Semaine de la culture en fête, la Municipalité peut dire mission accomplie. Les organisateurs sont fiers d'avoir offert huit jours d'activités diverses en partenariat avec les organismes du milieu.

L'activité qui s'est démarquée est sans contredit la rencontre historique où familles souches et citoyens étaient rassemblés autour d'une présentation historique suivie d'échanges entre les bâtisseurs de Saint-Faustin-Lac-Carré.

À cette même occasion, douze de nos doyennes et doyens âgés de 75 ans et plus ont été honorés et se sont vu offrir un cœur messager qu'ils scelleront à l'arbre de l'amour au parc de la gare. L'avantage dans une municipalité de la taille de la nôtre, est d'être proche des citoyens et familles qui ont contribué à son développement et c'est aussi de pouvoir les réunir pour leur dire MERCI d'avoir fait partie de notre histoire.

De gauche à droite : En avant : Simone David, Jacqueline Guindon, Guyonne Levert, Thérèse Chartrand, Paul Chartrand. 2ème rang : Léopold Poirier, Léon Tartier, Claudette Belle, Pauline Poirier Chassé, Gérard Legault. 3ème rang : Roger Lamarre, le maire Pierre Poirier et Marcel Gauthier (il est caché).

Hommage à l'implication bénévole

C'est lors du traditionnel 5 à 7 du 24 janvier dernier que le conseil municipal a rendu hommage et remercié les bénévoles qui s'impliquent dans la communauté. Une soixantaine de personnes ont été rassemblées pour souligner l'importance de leur implication. Monsieur le maire Pierre Poirier trouve important de mentionner : « à la grandeur de la municipalité, je peux constater l'importance de l'implication de plus d'une centaine de citoyennes et de citoyens. Que vous vous impliquiez directement au sein de la municipalité ou par le biais de clubs ou d'organismes, le résultat demeure le même : une communauté dynamique et en santé ! »

À cette occasion Madame Jeanne Bédard s'est vu remettre le titre de bénévole de l'année, pour souligner une implication assidue au sein de la communauté depuis plus de 40 ans. Dès son arrivée à Saint-Faustin en 1972, elle s'est impliquée comme bénévole à la bibliothèque, où elle est demeurée plusieurs années. Comme ce n'était pas suffisant pour elle, Jeanne fut également secrétaire du Cercle de fermières, marguillère et vice-présidente du Club optimiste. Finalement, c'est au sein du comité consultatif d'urbanisme que Jeanne Bédard s'implique depuis maintenant plus de vingt ans.

Le maire Pierre Poirier et Jeanne Bédard, bénévole de l'année

De toute évidence, le titre de bénévole de l'année lui revenait. Madame Bédard a d'ailleurs offert un témoignage inspirant, dévoilant les raisons qui l'ont poussée à s'impliquer au cours de toutes ces années.

Félicitation Jeanne et merci pour ton implication.

Bruno Délisle, un pompier chaudement remercié par le conseil municipal

Le conseil municipal, à sa séance du 14 janvier dernier, a remercié chaleureusement Monsieur Bruno Délisle, qui a mis fin à 31 ans de loyaux services au sein de la brigade des pompiers de la Municipalité. C'est dans une ambiance décontractée que le maire Pierre Poirier, qui a eu la chance de côtoyer Monsieur Délisle à l'époque où il était lui-même pompier volontaire, a raconté différentes anecdotes démontrant l'intérêt et le dévouement de Monsieur Délisle ainsi que son implication envers son équipe et ses concitoyens.

Monsieur Délisle, également employé au service des travaux publics de la Municipalité depuis 1991, a reçu des mains du directeur du service, Monsieur Mario Levert, une plaque soulignant son engagement tout au long de ces années.

Merci encore Bruno pour toutes ces années de services.

STATIONNEMENT DE NUIT

Le Service des travaux publics rappelle à la population que le stationnement de nuit, entre minuit et 7 heures, est interdit sur toutes les rues et chemins publics de la Municipalité, et ce jusqu'au 15 avril.

Nous demandons votre collaboration pour garder le territoire libre de tout véhicule afin de permettre aux équipes de déneigement d'assurer un service sécuritaire et de qualité.

CONNAISSEZ-VOUS L'INFAUSTIN ?

C'est un bulletin d'information municipale diffusé par courriel et permettant d'être informés sur les services et activités offerts par la municipalité ainsi que sur les nouveautés et actualités municipales de toutes sortes.

Inscrivez-vous par courriel au dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
ou via le site internet www.municipalite.stfaustin.qc.ca

BLOC-NOTES

Le 9-1-1 IMPORTANT

Le service 9-1-1 vous permet d'accéder à tous les services d'urgence (policiers, ambulance, pompiers...) EN PLUS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA PROTECTION CANINE. Dans ces deux derniers cas, on utilise le 9-1-1 uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture de l'administration municipale: chemin inondé, arbre tombé sur la route, fuite d'eau, refoulement d'égout, chien ou autre animal dangereux.

BOTTIN TÉLÉPHONIQUE MUNICIPAL

- Hôtel de ville
  100, Place de la Mairie,
  Saint-Faustin-Lac-Carré, QC J0T 1J2
  Téléphone: 819 688-2161
  ou 819 326-0407
  (Boîtes vocales accessibles
  24 heures sur 24)
- Télécopieur: 819 688-6791
- Feux et appels d'urgence : 911
- Travaux publics: 819 688-2161 poste 224
- Site internet:
  www.municipalite.stfaustin.qc.ca

  Courriel : dirgen@municipalite.stfaustin.qc.ca
- Bibliothèque du Lac
  64, rue de la Culture, Saint-Faustin-Lac-Carré
  819 688-5434
- Régie intermunicipale des Trois-Lacs
  100 Place de la Mairie
  (819) 681-3379
  Courriel : info@ritl.ca

BULLETIN MUNICIPAL

Coordination :
Danielle Gauthier
Directrice du greffe
et des communications

Responsables politiques :
Pierre Poirier, maire
André Brisson, conseiller

Infographie et impression :
Imprimerie Léonard Inc.

Également disponible sur Internet au
www.municipalite.stfaustin.qc.ca

Séances du conseil municipal

Le premier mardi de chaque mois à 19 h 30 à l'hôtel de ville, situé au 100, Place de la Mairie. Le calendrier complet est publié sur le site Internet municipal.

OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

DU LUNDI AU VENDREDI
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Pour dépôt de courrier en dehors des heures d'ouverture, utilisez l'ouverture dans la porte de la salle du conseil à l'hôtel de ville.